

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 2 MAI 2016 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Katia PERRET, M. Francis BLOCH, M. Pierre-Louis BALLET, Adjoint au Maire.

MMES Pascale LABART, Evelyne DOY, Audrey BLANC-MONOT, Josette GUERRIER, Françoise EYRAUD, MM. Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Sandrine MAZZOTTI (pouvoir donné à F. EYRAUD), Marie LABROSSE (pouvoir donné à F. BLOCH)

Secrétaire de séance : Katia PERRET

Convocation faite le : 25 AVRIL 2016

publiée le : 25 AVRIL 2016

Le Compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2016 est approuvé, par 13 voix pour et 2 abstentions.

| |
|--|
| I – COMMISSIONS MUNICIPALES ET REPRESENTATIONS EXTERIEURES – Délibérations n°D2016_020, D2016_021, D2016_022 et D2016_023 |
|--|

Afin de tenir compte de la représentation proportionnelle des élus dans la composition des commissions communales, le Maire propose de modifier les commissions.

⇒ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Considérant la nécessité de revoir la composition de la CAO pour tenir compte de la représentation proportionnelle du conseil municipal,

Le Conseil décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Sont élus, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, dont les noms suivent :

- Pierre-Louis BALLET membre titulaire, Peter WATSON suppléant,
- Marie LABROSSE membre titulaire, Jean BARTHOMEUF suppléant,
- Gérard LEFEBVRE membre titulaire, Audrey BLANC-MONOT suppléant.

⇒ **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sont créées les commissions communales suivantes :

| Nom de la commission | Membres |
|-------------------------------------|---|
| Commissions Municipales | |
| FINANCES, ACHAT MATERIEL | Peter WATSON (Vice-Président), Katia PERRET, Jean BARTHOMEUF, Josette GUERRIER, Florent PATIN, Gérard LEFEBVRE, Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY |

| | |
|--|---|
| TRAVAUX, VOIRIE, ECLAIRAGE, BATIMENTS | Pierre-Louis BALLET (Vice-Président), Pascale LABART, Francis BLOCH, Josette GUERRIER, Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY |
| AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, ENVIRONNEMENT, PROPRIETE | Francis BLOCH (Vice-Président), Pascale LABART, Katia PERRET, Jean BARTHOMEUF, Josette GUERRIER, Gérard LEFEBVRE, Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY |
| SCOLAIRE, PERISCOLAIRE et CANTINE | Sandrine MAZZOTTI (Vice-Présidente), Françoise EYRAUD, Francis BLOCH, Josette GUERRIER, Marie LABROSSE, Gérard LEFEBVRE, Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY |
| PERSONNEL | Katia PERRET, Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET, Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Audrey BLANC-MONOT |
| Commissions extra-municipales | |
| LIEN SOCIAL, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE, BIBLIOTHEQUE, CIMETIERE | Katia PERRET (Vice-Présidente), Josette GUERRIER, Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET, Peter WATSON, Gérard LEFEBVRE, Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY et Rose TRONCY (membre extérieur bibliothèque) |
| RELATION AVEC L'HABITANT, COMMUNICATION, JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES | Marie LABROSSE (Vice-Présidente), Pierre-Louis BALLET, Florent PATIN, Pascale LABART, Peter WATSON, Michel BONGIRAUD et Audrey RIGALT (membres extérieurs) |
| SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES (Voisins vigilants) | Bernard REY, Pierre-Louis BALLET, Peter WATSON, Marie LABROSSE, Evelyne DOY, Gérard LEFEBVRE, 2 membres extérieurs au conseil municipal |

⇒ COMMISSIONS DE LA CCDSV

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de désigner de nouveaux conseillers municipaux de la commune de St Bernard, dans certaines commissions de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée de Trévoux,

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, DECIDE de proposer la désignation des membres listés ci-dessous dans les commissions de la CCDSV :

| Nom de la commission | Membres |
|---|--------------------------------------|
| FINANCES | Peter WATSON, Katia PERRET |
| PATRIMOINE ET CULTURE | Peter WATSON, Katia PERRET |
| TRAVAUX | Pierre-Louis BALLET, Jean BARTHOMEUF |
| Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées | Peter WATSON, Katia PERRET |

⇒ SYNDICAT HYDRAULIQUE

Considérant que la commune est représentée au Syndicat Hydraulique par deux délégués titulaires : M. Francis BLOCH et M. Lionel BOYER, et deux suppléants : M. Pierre-Louis BALLETT et M. Peter WATSON.

Considérant la démission de M. Lionel BOYER du mandat de délégué titulaire,

Considérant la nécessité d'élire un nouveau délégué titulaire pour siéger au Syndicat Hydraulique,

Article 1 : Est élu au premier tour et à l'unanimité, comme délégué titulaire : M. Sébastien BOYER.

Article 2 : Les délégués titulaires de la commune au Syndicat Hydraulique sont : M. Francis BLOCH, M. Sébastien BOYER ; les délégués suppléants sont : M. Pierre-Louis BALLETT et M. Peter WATSON.

II – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU – Délibération n°D2016_024

M. le Maire rappelle qu'il a été procédé à une mise à disposition du public du 7 mars au 11 avril 2016, sur le projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de SAINT-BERNARD (Ain). Le projet porte sur l'évolution du PLU afin d'intégrer dans les différentes pièces « nouveautés » du grenelle et les enjeux du développement durable, de la loi n°2010-788 du 12/07/2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Grenelle 2 ».

Considérant les avis favorables des personnes publiques associées,
Considérant qu'une seule observation a été consignée par le public dans le registre,

Après en avoir délibéré, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le conseil DECIDE D'APPROUVER la modification simplifiée n°3 du PLU.

III – RAPPORT DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CCDSV – Délibération n°D2016_025

Monsieur le Maire expose :

Par arrêté du 14 décembre 2015, Monsieur le Préfet de l'Ain a pris acte du transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en lieu et place des communes.

Conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C-IV), une évaluation des charges transférées à l'occasion de ce transfert de compétences a été réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée au sein de la Communauté de communes.

Celle-ci s'est réunie le 15 mars 2016 et a établi un rapport proposant une évaluation de ces charges. Ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi suite à sa réunion du 15 mars 2016 comprenant notamment le tableau des charges transférées par les communes à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée à compter du 1er janvier 2016.

**IV – RAPPORT DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CCDSV – Délibération
n°D2016_026**

M. le Maire présente le projet de de rapport de mutualisation des services de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, et sur lequel le conseil municipal doit se prononcer avant le 25 mai 2016.

Après en avoir débattu, le conseil municipal émet à l'unanimité, sur le projet de de rapport de mutualisation des services de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée :

- un avis favorable concernant le premier axe de mutualisation, qui consiste à réaliser des achats groupés,
- et un avis défavorable sur le second axe de mutualisation proposé, qui consiste à établir un bordereau de prix pour des prestations réalisées entre collectivités

**V – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DU CHAUFFAGE DE LA
MAIRIE – Délibérations n°D2016_027 et D2016_028**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux de remplacement de l'installation du chauffage / climatisation de la mairie pour un montant de 39 148 € HT, et d'inscrire la dépense au budget ;
- SOLLICITE pour l'ensemble de l'opération une demande de subvention à M. Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain, au titre de la réserve parlementaire 2016 ; et une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

**VI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR INSTALLATION DE BACS DE TRI
ENTERRES – Délibération D2016_029**

M. le Maire propose d'enfouir les trois bacs de point d'apport volontaire situés Avenue des Helvètes. Il y aura un bac verre, un bac contenants et un bac papier.

Le montant global de ces travaux est estimé à 30 000 €. Le montant des dépenses restant à la charge de la commune serait de 12 000 €, ce projet pouvant bénéficier de 18 000 € de subvention.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux d'enfouissement des bacs de point d'apport volontaire Avenue des Helvètes, et d'inscrire la dépense au budget ;
- SOLLICITE pour l'ensemble de l'opération une subvention au SMICTOM.

VII –DECISION SUR LE ZONAGE D’ASSAINISSEMENT – Délibération D2016_030

M. le Maire rappelle la présentation faite par le Cabinet Trait d'Union lors du conseil municipal du 7 mars 2016, pour une mise à jour du zonage d'assainissement de la commune.

L'objectif de cette étude est de prendre en compte dans le zonage d'assainissement les évolutions de l'urbanisation.

M. le Maire propose de valider le maintien du zonage d'assainissement actuel, et de demander à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée de Trévoux, de programmer les travaux et les études pour le déploiement de l'assainissement collectif dans deux secteurs : l'un aux Cerves, et l'autre au Bois Faguin / Bois du Lys.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- A l'unanimité, de valider le maintien du zonage d'assainissement actuel,
- A 14 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE, de demander à la CCDSV le déploiement de l'assainissement collectif dans le secteur des Cerves et le secteur du Bois Faguin / Bois du Lys.

VIII – EX-MAIRIE : CHOIX DU BAILLEUR ET DECLASSEMENT DU BATIMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – Délibérations D2016_031, D2016_032 et D2016_033

⇒ Choix du Bailleur Social :

M. le Maire présente les projets des deux bailleurs sociaux (HBVS et SEMCODA).

M. le Maire propose de retenir la proposition d'HBVS pour la réhabilitation du bâtiment de l'Ancienne Mairie, par la création de logements locatifs aidés, dans le cadre d'un bail à construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition d'HBVS pour la réhabilitation du bâtiment de l'Ancienne Mairie par la création de logements locatifs aidés, dans le cadre d'un bail à construction.
- AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la réalisation du projet, et HABILITE le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, pour signer tout acte relatif à cette décision.

⇒ Déclassement dans le domaine privé :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de déclasser l'immeuble de l'Ancienne Mairie, et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

⇒ Garantie d'emprunt accordée à HBVS :

Considérant qu'il est nécessaire pour la réalisation de ce projet d'accorder une garantie d'emprunt à la Sté HBVS (Habitat Beaujolais Val de Saône) de Villefranche S/Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement du ou des emprunts souscrits par HABITAT B.V.S. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le projet de réhabilitation de l'Ancienne Mairie.

- SOULIGNE qu'une nouvelle délibération sera prise afin de fixer le montant exact de la garantie d'emprunt.

IX –AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENTAMER LES NEGOCIATIONS POUR LE TERRAIN BARRET – Délibération D2016_034

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le Plan Local d'Urbanisme, la parcelle cadastrée AI 108 (2 357 m²) de la rue de la Saône fait l'objet d'un emplacement réservé (ER n°3 ayant pour objet la réalisation d'un programme de six logements locatifs aidés).

Mmes BARRET Marie Christine et Josette, propriétaires de la parcelle cadastrée AI 108 ont, par lettre recommandée reçue le 5 janvier 2016, mis la commune en demeure d'acquiescer ladite parcelle. Monsieur le Maire rappelle qu'il a consulté le service des Domaines afin d'obtenir une estimation de cette parcelle. Plusieurs courriers ont été reçus de Mme Marie Christine BARRET concernant l'estimation de cette propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir l'emplacement réservé ERL n°3 sur la parcelle cadastrée AI 108 ;
- AUTORISE le Maire à procéder à toutes démarches pour entamer les discussions avec les propriétaires du terrain.

X – QUESTIONS DIVERSES

A – Enfouissement des réseaux au Bourguignon

Il est précisé que les travaux concernent le Chemin et l'Impasse du Bourguignon. Les 11 et 12 mai ERDF basculera sur le réseau souterrain. Les poteaux d'éclairage public seront prochainement installés.

B – Boîte aux lettres postale

La boîte aux lettres de la Poste située aux Erables a été enlevée. Les services postaux seront contactés pour en connaître la raison.

C – Cantine

La cantine scolaire est actuellement en sursis. Un point sera prochainement fait avec les responsables de la cantine et la municipalité.

D – L'agence postale communale

Lors des congés de l'agent communal affecté à l'agence postale, celui-ci n'est pas remplacé. Il est demandé à ce qu'une meilleure information soit faite sur ses périodes de congé.

E –Conscrits

La classe en 6 se compose d'une quarantaine de personnes.

F – Travaux

- Couverture église : la réception des offres a lieu jusqu'au 19 mai 2016.
- Cheminement piétonnier des Erables : le chantier est terminé

- Fuite de l'Eglise : les travaux de réparation sont finis. L'assurance a remboursé une partie des travaux (environ 6 000 €), une demande de subvention est en cours. L'Eglise sera nettoyée. La charpente a été traitée. M. le Maire a prononcé la réouverture du bâtiment.
- La procédure de marché public a été lancée pour les Points à Temps.
- Les travaux de réfection de peinture de la mairie (extérieur) et d'une classe d'école sont prévus
- Pour l'école : es devis sont en cours pour le changement de la baie vitrée à l'école, pour l'installation de visiophones pour sécuriser les accès. Un store doit être changé.
- Concernant l'installation des compteurs « Linky » d'EDF, pour toute question s'y rapportant, une documentation détaillée est en mairie.
- Des travaux seront réalisés par le Syndicat des Eaux de Jassans, la circulation sera perturbée sur le Chemin de la Prière.

G – Fleurissement départemental

Pour les particuliers, le 1^{er} prix a été attribué à M. et Mme ABIHZER, le 2^{ème} prix à M. et Mme BARDET.

H – CCDSV

Concernant la hausse de 5% du taux d'imposition de la CCDSV, M. le Maire explique qu'il a voté contre (résultat du vote : 14 contre et 22 pour). Le montant de la dotation de solidarité est maintenu pour 2016.

I – SMICTOM

- Dans le cadre des projets de fusion des intercommunalités, le SMICTOM se bat pour être maintenu
- La TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) va diminuer
- La création d'un site internet est en cours
- Projet d'extension de leur activité (récupération de papier)

J – SleA

L'Assemblée Générale a eu lieu en avril. En 2017 les travaux de déploiement de la fibre optique sont prévus sur la commune de St Bernard. D'importants retards ont été pris dans le déploiement de la fibre optique en raison de la nécessaire mise en conformité des équipements.

K – Finances

Un point sera fait lors du prochain conseil pour les six premiers mois d'exécution du budget.

L – Manifestation

Fête des Mères le 28/05 à 11h à l'Espace Chabrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Prochain conseil municipal : Lundi 6 juin 2016 à 19h30.